

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

PRÉAMBULE.....	2
1 INTRODUCTION ET SYNTHÈSE.....	3
2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE.....	8
2.1 Population totale.....	8
2.2 Structure de la population par âge et par sexe.....	9
2.3 Ménages.....	11
2.4 Multiculturalité.....	14
3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	16
3.1 Statut socio-économique de la population.....	16
3.2 Marché du travail.....	18
3.3 Revenus et sources de revenus.....	20
4 SANTÉ.....	29
4.1 État de santé général.....	29
4.2 Santé des jeunes enfants.....	32
5 ÉDUCATION.....	37
5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel.....	37
5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire.....	38
5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire.....	39
6 LOGEMENT ET CADRE DE VIE.....	40
COLOPHON.....	41

Fiche n°2

Commune d'Auderghem

Edition 2/2010



COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
– COHÉSION SOCIALE



OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ
ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-
CAPITALE – COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE



UNIVERSITÉ LIBRE DE
BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°2-Auderghem des «*Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise*».

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, qui ont été confrontés avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux a été présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

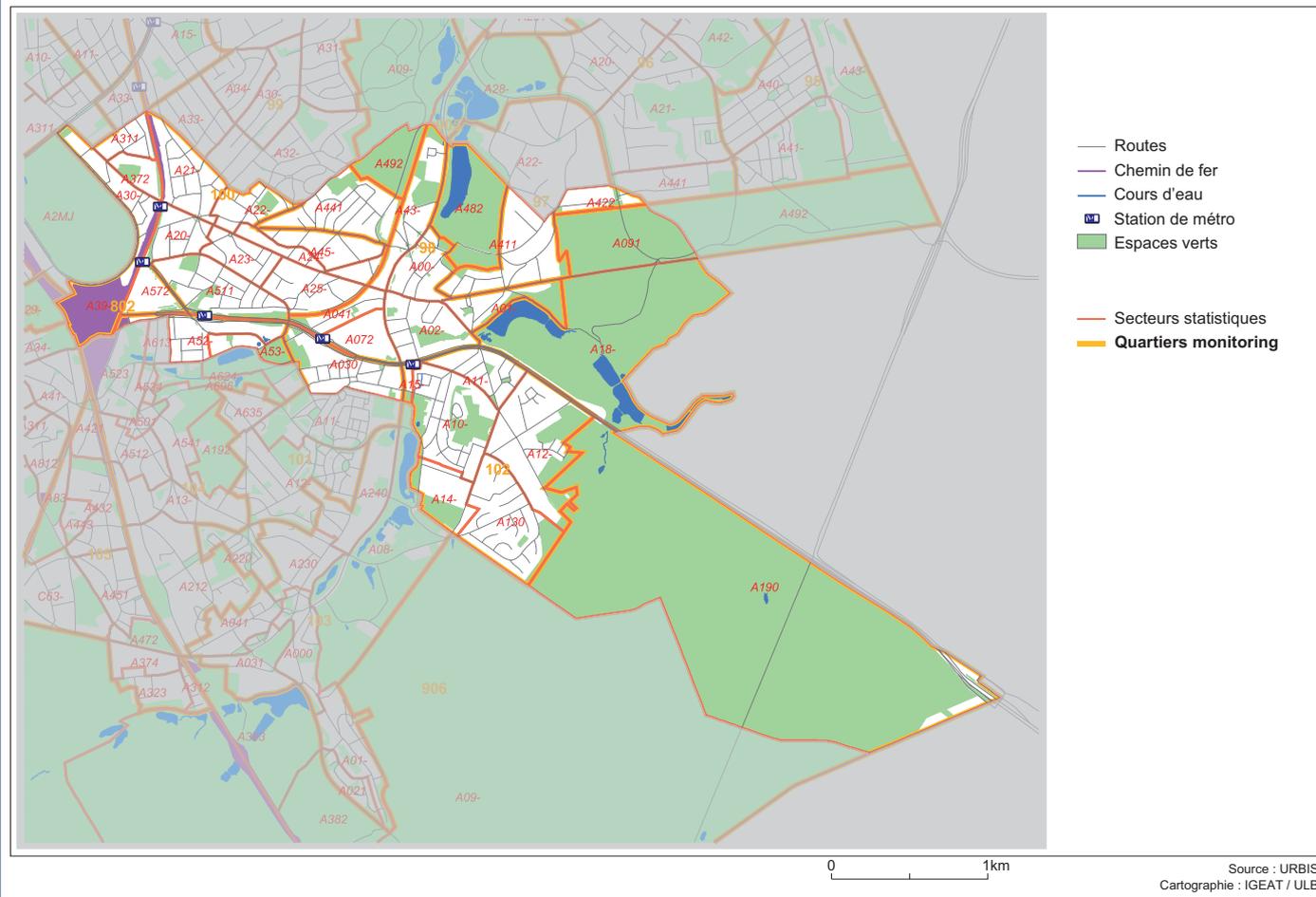
Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», ... tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be) et des instruments développés par l'**IBSA (Monitoring des Quartiers)**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune d'Auderghem sont comparés soit à la valeur moyenne pour de Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

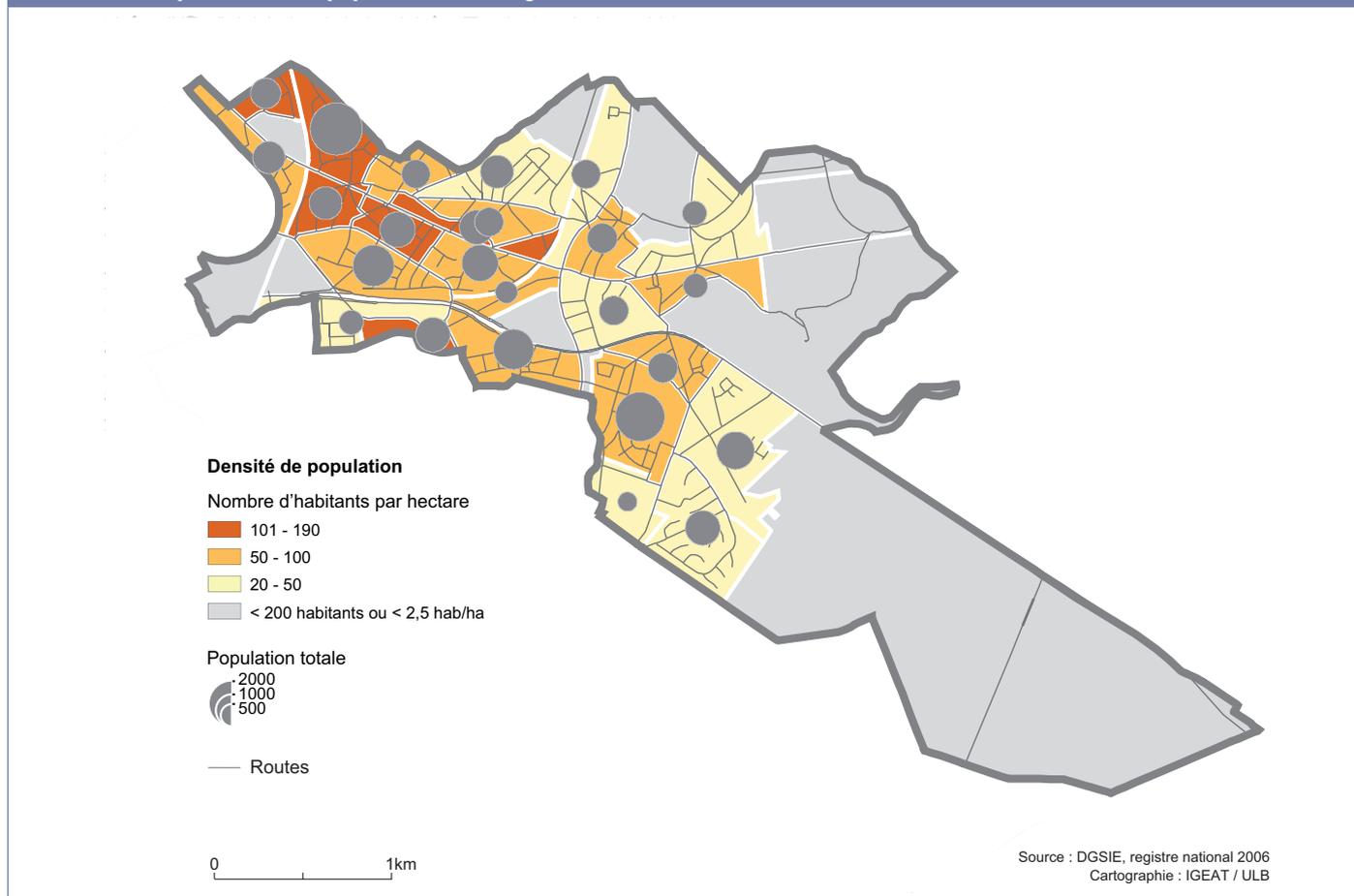
Carte 1 : Carte de repérage d'Auderghem.



Cette carte de repérage permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentés les statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21002 pour Auderghem) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A00-, A01-, ...). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible à la fin du mode d'emploi et sur une carte visualisable sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les quartiers du **Monitoring des Quartiers** sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «97» dans le nord de la commune. Les quartiers ainsi que les secteurs statistiques qui les composent sont également repris à la fin du mode d'emploi.

Carte 2 : Répartition de la population d'Auderghem au 01/01/2006.



Auderghem est une commune plutôt verte. Située dans le sud-est de la Région bruxelloise, elle regroupe 2,9 % de la population régionale. Au nord-ouest, elle jouxte Etterbeek et Ixelles (campus de l'ULB/VUB). Elle est bordée au nord par Woluwé-Saint-Pierre et au sud par Watermael-Boitsfort, qui faisait partie de la même commune jusqu'en 1862. La forêt de Soignes recouvre une partie importante du territoire communal au sud-est, où le Rouge-Cloître et Notre-Dame-au-Bois forment la limite avec Tervuren. La commune est traversée par

la chaussée de Wavre, la fin de l'autoroute de Namur (avenue Debroux) et le boulevard du Souverain (qui souligne l'axe de la vallée de la Woluwe). Du fait de la présence de la forêt de Soignes, la population est concentrée à l'ouest de la commune, les densités les plus élevées s'observant le long de la chaussée de Wavre, notamment dans les anciens noyaux villageois, mais aussi dans le quartier d'immeubles en hauteur des Pêcheries (près de 20 000 habitants par km²).

L'urbanisation de la commune prend place essentiellement après la Première Guerre mondiale, entretenue par les terrains disponibles (terres agricoles et grands domaines périurbains, à l'exception de Val Duchesse et du Rouge-Cloître). Culminant à plus de 34 000 habitants en 1970, la poursuite de la périurbanisation ⁽¹⁾ en dehors de la Région et l'absence de renouvellement entraîne ensuite une baisse sensible de la **population** communale qui stagne sous les 30 000 personnes de 1980 jusqu'au début des années 2000. Depuis, une légère reprise se manifeste, Auderghem comptant 30 086 habitants au 1^{er} janvier 2008. La proportion de personnes âgées est plus élevée à Auderghem que dans l'ensemble de la Région. Si la proportion des plus de 65 ans n'est plus en croissance, la part des personnes très âgées (plus de 80 ans) continue par contre à augmenter. Ce vieillissement se traduit par une proportion de femmes isolées (veuves), très supérieure à celle des hommes. Les couples sans enfants représentent une part importante des ménages de la commune : ceci est peut être associé à la présence des campus universitaires ou à l'offre immobilière comportant notamment un ancien habitat ouvrier et des appartements recherchés par les jeunes couples (et les isolés). Mais la présence importante des couples sans enfants peut aussi s'expliquer par le vieillissement sur place de familles installées de longue date et dont les grands enfants ont quitté le domicile des parents. La part des ménages avec enfants est proche de la moyenne régionale (un tiers environ), les couples avec enfant(s) étant proportionnellement un peu plus présents et les familles monoparentales un peu moins.

Une très grande part de la population est de **nationalité** belge ou originaire de l'Union européenne. Les Belges représentent près de 78 % de la population et plus de 70 % des étrangers sont issus de l'Union européenne, en ce compris les pays récemment entrés. Cela s'explique par la présence de nombreux fonctionnaires et cadres internationaux, nombre d'entre eux ayant été rejoints par leur famille. La part élevée de l'Asie s'explique par la présence de nombreux Japonais qui ont eux aussi ce profil. Les immigrés issus du Maghreb et plus globalement toutes les nationalités moins associées au cadres ou/et fonctionnaires internationaux sont sous-représentés à Auderghem.

Située en seconde couronne dans le quadrant sud-est ⁽²⁾, la commune d'Auderghem est caractérisée par une population au profil **socio-économique** mêlant les classes aisées aux classes moyennes. Cela se traduit par un niveau de revenu imposable nettement supérieur à la moyenne bruxelloise sur l'ensemble du territoire communal. Les revenus sont un peu moins élevés toutefois dans les quelques anciens noyaux villageois ponctuant la chaussée de Wavre et dans le quartier Transvaal, le seul significativement doté en logements sociaux. Les taux d'activité sont nettement plus élevés que la moyenne régionale, tant pour les hommes que pour les femmes. C'est vrai à tous les âges sauf pour les 15-24 ans dont la proportion suivant des études est très élevée. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Auderghem, avec une nette surreprésentation des chefs d'entreprise et indépendants et une très faible part de contrats sous statut ouvrier. Le taux de chômage communal est très largement inférieur à la moyenne bruxelloise (le niveau d'Auderghem est à moins de la moitié de cette moyenne régionale). Le chômage est généralement de courte durée. Il est plutôt féminin et âgé, ce qui est un profil typique des quartiers aisés où l'arrêt (volontaire) des carrières féminines est plus répandu. Cela transparait par le fait que le chômage de longue durée est un peu plus répandu chez les femmes. La proportion de la population qui vit du CPAS ou d'une allocation de remplacement est nettement plus basse à Auderghem que dans l'ensemble de la Région.

La part des habitants se déclarant en bonne **santé** est d'ailleurs importante à Auderghem, ce à tous les âges. Les **taux de mortalité** ⁽³⁾ sont inférieurs à ceux observés pour l'ensemble de la Région et la structure des causes ne s'écarte pas significativement de celle qui prévaut pour la Région. Le **taux de natalité** ⁽⁴⁾ est inférieur à la moyenne régionale et le nombre annuel de naissances oscille entre 300 et 350 depuis une décennie. La maternité est généralement plus tardive, notamment du fait du niveau d'éducation plus élevé des mères. Les naissances ont lieu au sein de foyers disposant de doubles revenus dans une grande majorité des cas, ce qui augure de bonnes conditions matérielles pour les jeunes enfants.

(1,2,3,4) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la filière générale est très majoritairement suivie par les jeunes résidant à Auderghem. La part de jeunes suivant les filières techniques et professionnelles est proportionnellement nettement moins importante, ce bien que les écoles de la commune ont une offre significative dans ces filières. Le retard scolaire touche moins les jeunes auderghemois qu'en moyenne dans la Région. Néanmoins la situation est loin d'être brillante pour l'ensemble de la Région. À l'issue de l'enseignement obligatoire, les élèves sont nombreux à poursuivre des études supérieures, leurs parents étant souvent également diplômés du supérieur. Le niveau moyen de qualification des habitants ne pose pas de problème spécifique d'insertion sur le marché du travail, et, à diplôme égal, on observe proportionnellement moins de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale.

Commune à l'urbanisation relativement récente mais comptant d'anciens noyaux villageois dont l'urbanisation est plus précoce, Auderghem offre cependant une grande majorité de **logements** confortables (salle d'eau, chauffage central et souvent cuisine séparée, grande superficie, garage, jardin). L'état intérieur et extérieur du bâti est généralement bien perçu par les habitants. L'environnement de la commune est jugé propre et assez tranquille (sauf le long de l'axe du métro et de la pénétrante autoroutière ainsi que long du boulevard du Souverain). Il est rendu très agréable par les vastes espaces de la Forêt de Soignes et de la vallée de la Woluwe, qui offrent une réelle alternative pour les habitants vivant en appartement, à l'exception de l'extrême nord de la commune ou le Campus de la Plaine joue mal ce rôle. Les jardins privés sont fréquents dans cette commune où les appartements représentent à peine plus de 50 % de l'offre résidentielle.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune d'Auderghem :

- Comme d'autres communes de seconde couronne en Région bruxelloise, Auderghem devra encore pendant de nombreuses années faire face au vieillissement de sa population. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes âgées sont encore nombreuses, essentiellement dans le secteur locatif privé. Parallèlement à la forte présence des personnes âgées, les familles avec enfants sont aussi bien présentes et en croissance. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.
- La situation socio-économique de la majorité des habitants étant satisfaisante à très bonne, du fait d'une bonne insertion sur le marché de l'emploi, une grande part des enjeux qui se posent à l'échelle communale est liée à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie. La question de l'accès au logement se pose cependant pour les plus défavorisés du fait des loyers élevés et de la contraction de l'offre locative, surtout dans un contexte où l'offre de logements sociaux est très réduite sur le territoire communal. Ce problème se pose également pour ce qui est de l'acquisitif, surtout si l'on veut maintenir un certain niveau de mixité sociale dans la commune.

Informations sur l'offre sociale-santé : www.bruxellessocial.be

Bruxelles Social en ligne (www.bruxellessocial.be) développé par l'asbl Centre de Documentation et de Coordination sociales permet un accès gratuit, simple et rapide aux organisations sociales-santé francophones, néerlandophones et bilingues actives sur la commune ou sur l'ensemble des 19 communes bruxelloises.

L'outil – actualisé quotidiennement – permet d'appréhender la réalité du maillage social de sa commune en temps réel et de la visualiser sur la carte de la Région bruxelloise.

www.bruxellessocial.be offre 4 modes de recherche du plus simple au plus complexe :

- par nom d'organisation/service
- par terme (type Google)
- par secteur
- par critère spécifique ou multicritères

Depuis juin 2008, les informations sont introduites sur le site secteur par secteur (+ de 4 300 adresses en juin 2011).

En quelques clics, vous êtes en possession d'une information concrète, actualisée, visualisable sur carte.

Les **informations sur l'offre mises en rapport avec les données** démographiques, les caractéristiques socio-économiques, les données sur l'état de santé général, sur l'éducation et le logement que l'on retrouve dans les chapitres qui suivent peuvent contribuer à objectiver les manques d'infrastructures, à stimuler la création de services adaptés, à soutenir le travail en réseau, à multiplier les prises de conscience et opportunités de coordination, à susciter une participation citoyenne dans les quartiers.



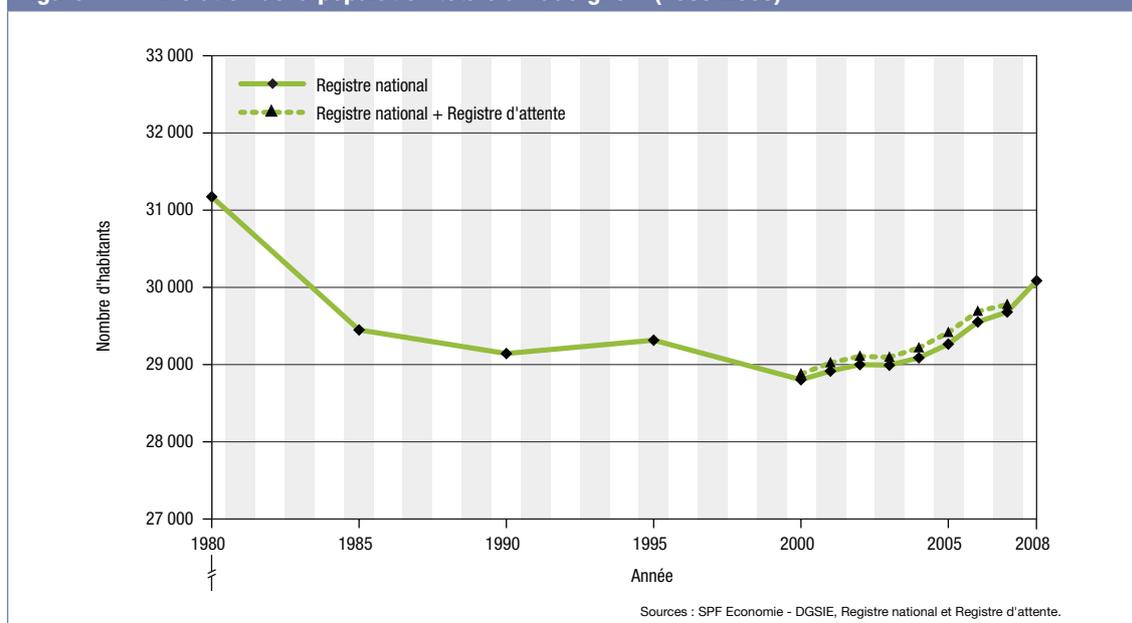
2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

2.1 Population totale

Figure 1 : Évolution de la population totale d'Auderghem (1980-2008).

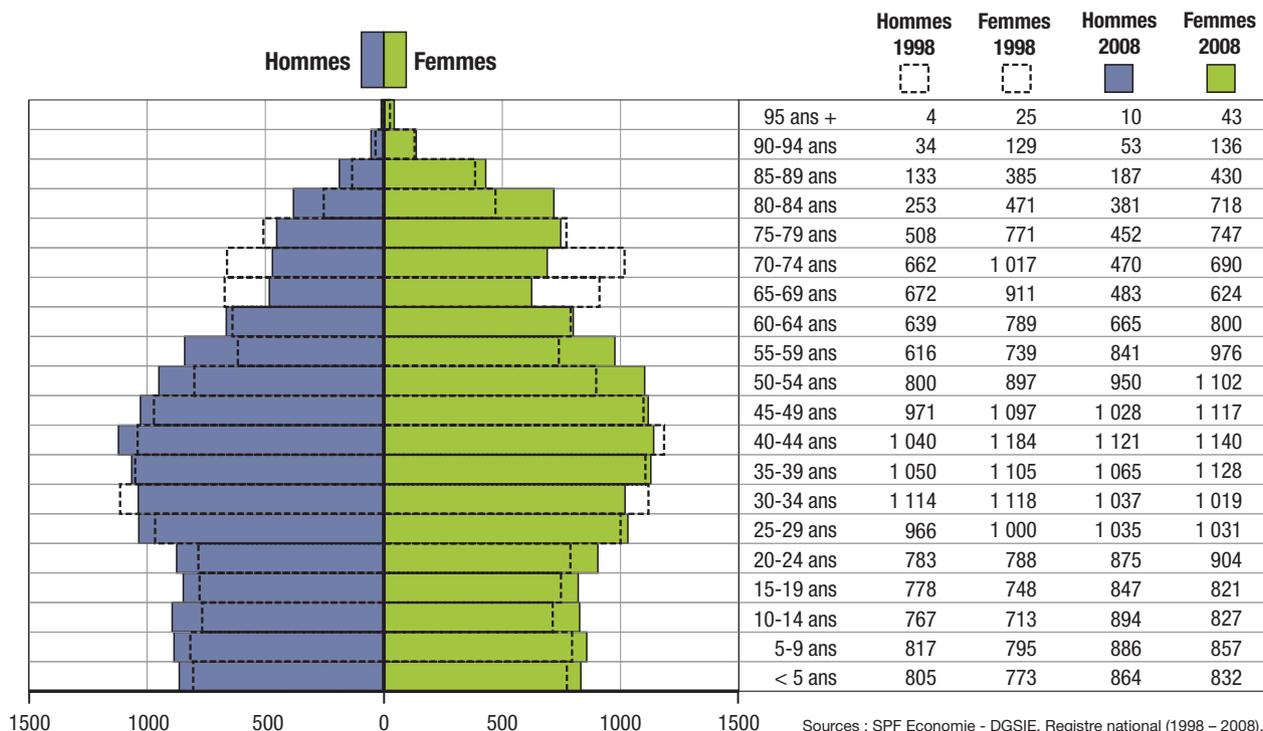


Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate).

Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié. Le nombre d'habitants à Auderghem a progressivement diminué jusqu'en 2000. Depuis on observe une légère augmentation de la population qui dépassa en 2008 (30 086 habitants) l'effectif de 1985 (29 449 habitants).

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Auderghem au 01/01/2008 et 01/01/1998.



Au 1^{er} Janvier 2008, la commune d'Auderghem compte officiellement 30 086 habitants (14 144 hommes et 15 942 femmes) ; on dénombrait également 96 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 2,8 % de la population de la Région bruxelloise vit à Auderghem. Depuis 10 ans, on observe, une augmentation de la population dans toutes les catégories d'âges, à l'exception des personnes âgées de 30 à 34 ans et de 65 à 79 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Auderghem et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Auderghem			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	3,3 %	3,0 %	3,4 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	19,3 %	19,6 %	20,5 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	21,5 %	21,7 %	22,7 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	60,0 %	60,5 %	61,4 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	57,8 %	58,4 %	59,3 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	20,7 %	19,9 %	18,0 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	5,0 %	5,8 %	6,5 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	96,4	91,9	79,4	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	72,9	71,3	68,7	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	24,0	28,9	36,1	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.

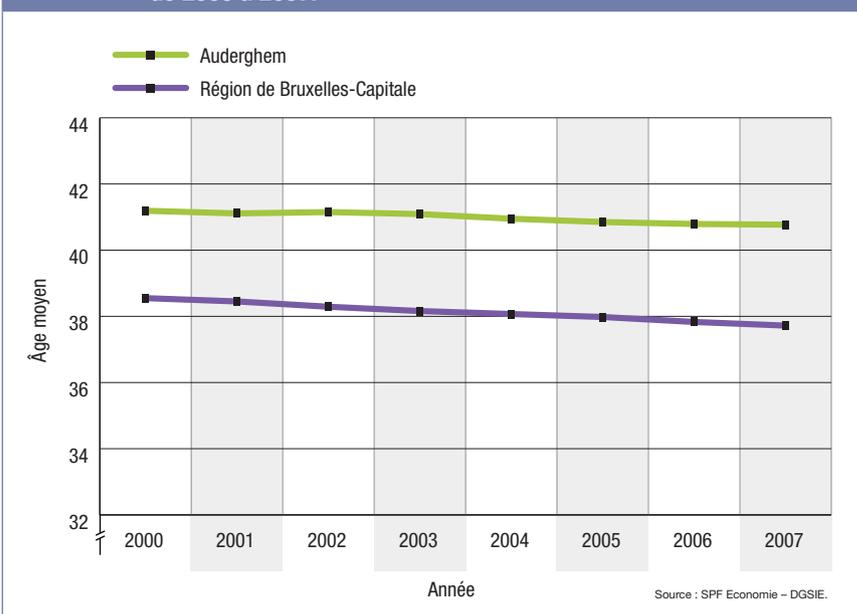
L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.

L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans.

La population d'Auderghem est globalement plus âgée que celle de l'ensemble de la Région bruxelloise. L'indice de vieillissement y est le plus élevé de la Région. On note cependant une évolution similaire, avec une augmentation de la proportion des jeunes et une diminution de la proportion de personnes de plus de 65 ans, moins marquées que pour l'ensemble de la Région. Par contre la part des personnes âgées de 80 ans et plus augmente d'avantage à Auderghem.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. La commune d'Auderghem suit la même tendance, l'âge moyen y reste plus élevé que celui de la Région.

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Auderghem et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.



2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Auderghem et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif ⁽⁵⁾).

	Auderghem		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	2 660	18,5	118 947	23,7
Femme isolée	3 682	25,7	128 742	25,6
Couple sans enfants	2 979	20,8	82 178	16,4
Couple avec enfants	3 299	23,0	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	1 276	8,9	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	212	1,5	7 660	1,5
Autre type de ménage	233	1,6	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	14 341	100,0	502 265	100,0

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

44,2 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne. Par exemple, les 2 660 hommes isolés d'Auderghem représentent 18,5 % des ménages mais seulement 9,0 % de la population totale.

65 % des ménages au moins n'ont pas d'enfants (au moins 65,7 % en Région de Bruxelles-Capitale). 31,1 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 212 pères avec enfants à Auderghem.

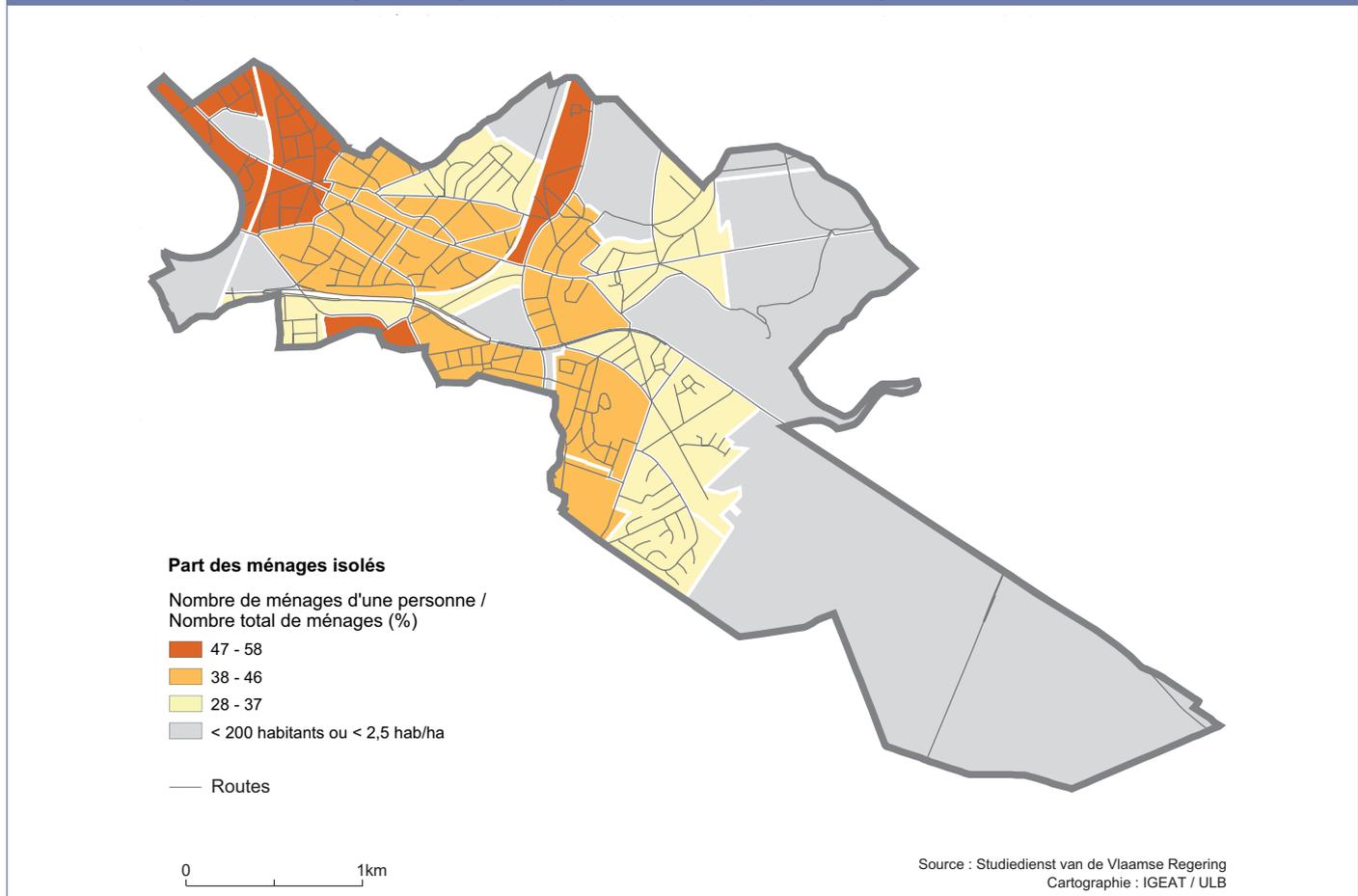
La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(5) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Auderghem au 01/01/2007.



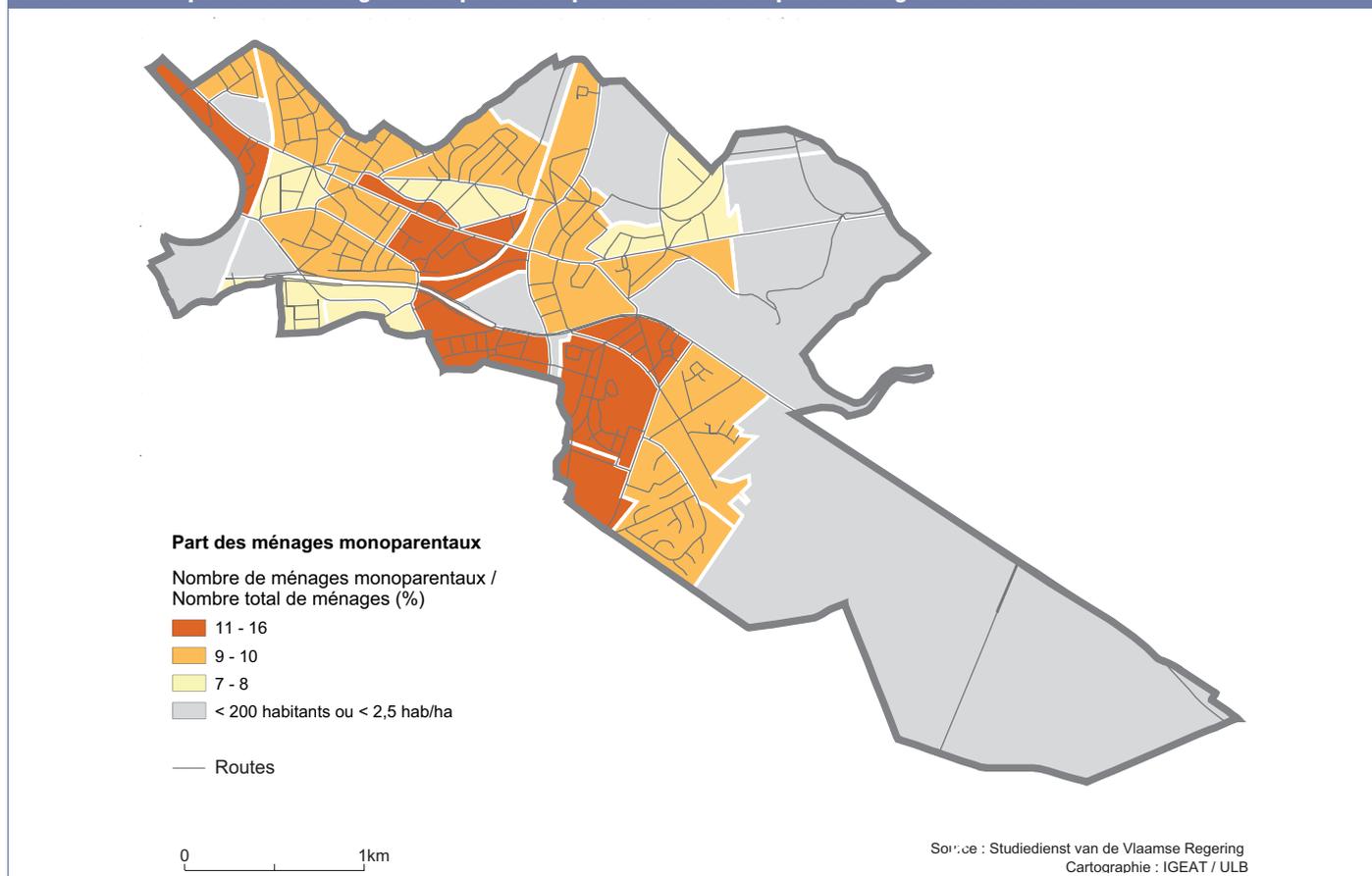
La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Auderghem (44,2 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). On ne retrouve plus de 50 % de ménages d'une personne que dans secteurs statistiques «A30- Boulevard du Triomphe» (58,1 %), «A53- Pêcheries» (55,3 %), «A311- Place de l'Amitié» (54,0 %), «A21- Lebon» (51,5 %), «A20- Saint-Julien»

(51,4 %) et «A43- Boulevard du Souverain – nord» (51,1 %). La proportion de ménages d'une personne est inférieure à un tiers des ménages dans les secteurs «A411- Putdael» (31,3 %), «A441- Chant d'oiseau» (30,2 %) et «A130- Parc des Princes» (27,9 %).

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Auderghem au 01/01/2007.



La proportion de familles monoparentales est un peu plus faible à Auderghem (10,4 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 31,1 % de l'ensemble des familles avec enfants, ce qui représente une proportion faible parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles monoparentales est la plus élevée dans le secteur «A041-

Vignette» (15,7 %) et dans le secteur «A10- Transvaal» (15,3 %). Ce dernier est un quartier de logements sociaux, les parts de familles monoparentales y sont souvent plus élevées car c'est un critère de priorité pour y accéder. La proportion la plus faible s'observe dans le secteur «A52- Beaulieu» (7,4 %).

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Auderghem et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Auderghem			Région bruxelloise		
Nationalité	Nombre	%	Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	30 086	100,0	Total (+ réfugiés)	1 048 491	100,0
Belgique	23 411	77,8	Belgique	753 448	71,9
France	1 324	4,4	France	46 006	4,4
Japon	735	2,4	Maroc	39 095	3,7
Italie	493	1,6	Italie	26 695	2,5
Espagne	407	1,4	Espagne	19 210	1,8
Pologne	392	1,3	Portugal	16 127	1,5
Allemagne	354	1,2	Pologne	15 645	1,5
Royaume-Uni	345	1,1	Turquie	10 516	1,0
Portugal	333	1,1	Allemagne	8 886	0,8
Grèce	194	0,6	Roumanie	8 718	0,8

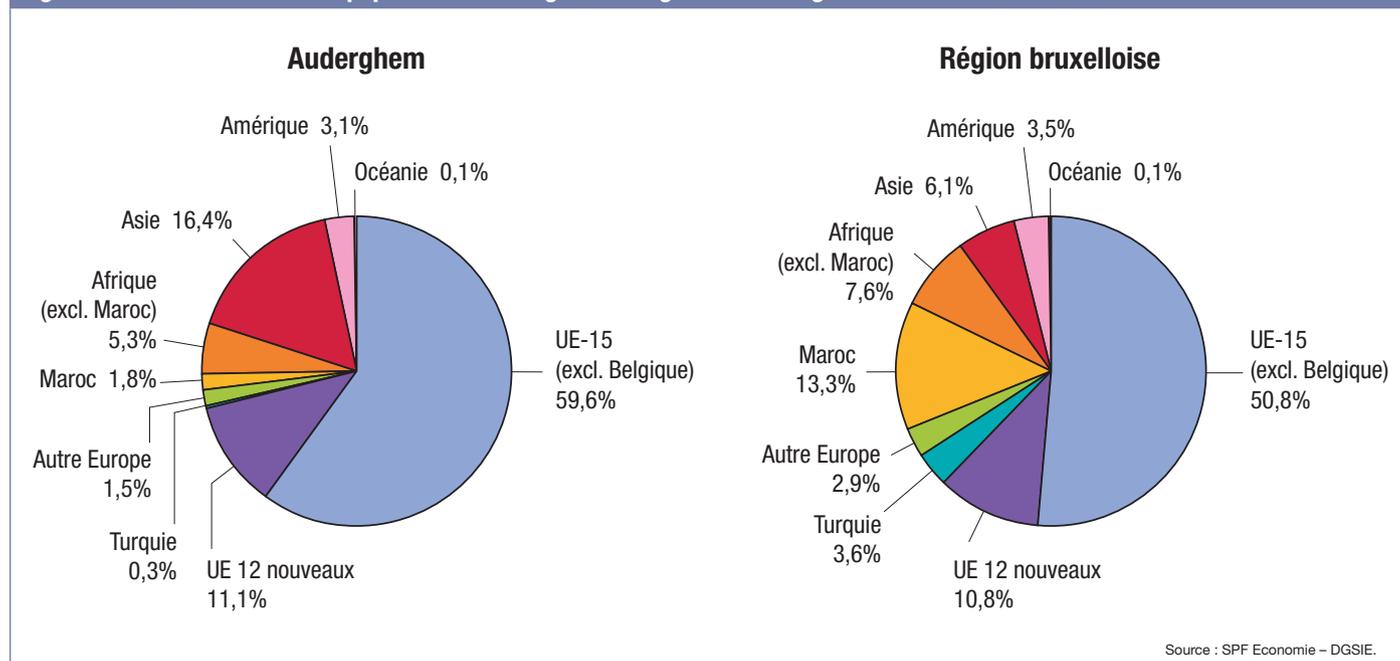
Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 22,2 % de la population de la commune d'Auderghem est de nationalité non belge⁽⁶⁾, ce qui est plus bas que la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(6) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Auderghem et en Région bruxelloise au 01/01/2008.



Encore davantage à Auderghem (59,6 %) que pour la totalité de la Région (50,8 %), la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004 ⁽⁷⁾). Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Français (19,8 % des non-Belges, 4,4 % de la population totale) suivie par les Japonais (11,0 % des non-Belges), les Italiens (7,4 % des non-Belges), les Espagnols (6,1 % des non-Belges) et les Polonais (5,9 % des non-Belges).

(7) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population d' Auderghem au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	5 661	0,3	24,8	69,6	61,5	7,9	2,5
	Demandeur d'emploi	576	0,0	3,6	5,8	9,1	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	2 101	-	-	0,1	10,4	87,4	94,8
	Autres	5 864	99,6	71,4	24,4	19,0	4,7	2,7
Population totale BCSS		14 202	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	5 119	0,2	28,2	51,1	35,2	1,6	0,2
	Demandeur d'emploi	741	0,0	10,3	15,1	16,1	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	3 146	-	-	0,5	16,9	83,0	93,8
	Autres	7 021	99,7	61,4	33,3	31,8	15,4	6,0
Population totale BCSS		16 027	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	10 780	0,3	24,7	65,7	53,4	5,2	1,1
	Demandeur d'emploi	1 317	0,0	3,7	6,3	10,2	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	5 247	-	-	0,2	11,3	80,9	91,6
	Autres	12 885	99,6	71,6	27,8	25,1	13,9	7,3
Population totale BCSS		30 229	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCSS⁽⁸⁾, chiffres au 31/12/2007.

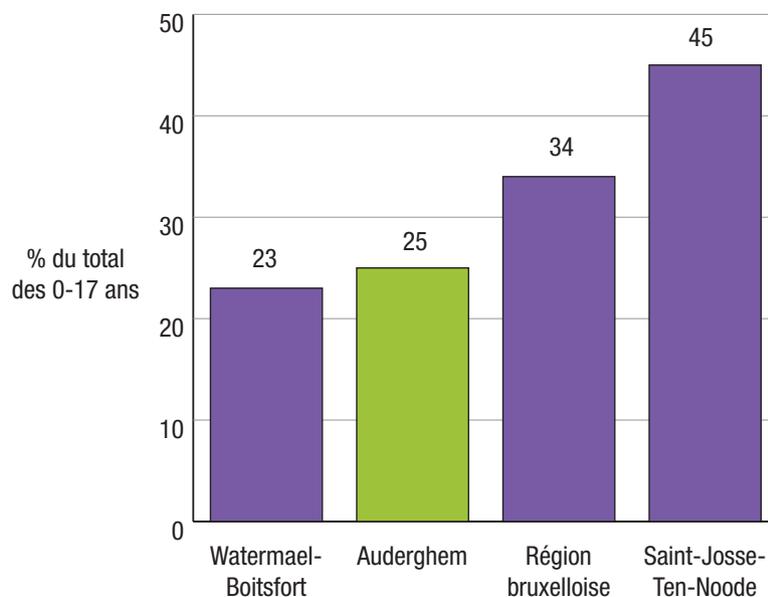
À Auderghem, 65,7 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est beaucoup plus que la moyenne régionale (57,0 %). Les 50-64 ans sont également plus nombreux à avoir un emploi (53,4 % contre 44,6 %). Par contre, les 18-24 ans (24,7 % contre 27,3 %) et dans une moindre mesure les moins de 18 ans (0,3 % contre 0,4 %) sont moins nombreux à travailler.

(8) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer...

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Figure 5 : Part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi rémunéré à Auderghem et en Région bruxelloise au 31/12/2005.



Source : BCSS au 31/12/2005.

Un quart des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu. C'est le quatrième pourcentage le plus bas de la Région, légèrement supérieur aux 23 % de Watermael-Boitsfort et aux 25 % de Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren. Ce chiffre moyen cache néanmoins les grandes différences qui existent sur le territoire communal⁽⁹⁾.

(9) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de L'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité ⁽¹⁰⁾ de la population d'Auderghem et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Auderghem			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité	64,2	57,2	60,6	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	20,4	20,7	20,5	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	75,5	68,7	72,0	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	70,6	57,6	63,6	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	6,3	2,2	3,7	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Auderghem, le taux d'activité (60,5 %) est un peu supérieur à celui de la Région bruxelloise (59,0 %). Si on observe sa répartition par sexe, on constate un taux plus élevé pour les hommes (64,2 %) que pour les femmes (57,2 %). Cela s'observe dans toutes les tranches d'âges, à l'exception des 15-24 ans. Un taux d'activité faible chez les 15-24 ans peut traduire une plus forte propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures.

(10) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs d'Auderghem et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Auderghem			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	9,8	11,7	10,7	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	23,3	20,8	22,1	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	48,4	42,6	45,4	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	16,4	15,4	15,9	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	20,0	23,9	22,0	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	15,3	18,1	16,8	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	17,1	12,9	14,9	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	63,8	62,9	63,3	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	19,1	24,2	21,8	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	79,5	83,1	81,3	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	10,1	7,7	8,8	10,5	11,5	11,0
Hors UE	10,5	9,3	9,8	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est beaucoup moins élevé à Auderghem (10,7 %) que dans la Région (19,0 %). Le taux de chômage des moins de 25 ans est également plus faible (22,1 % contre 31,7 % pour la Région). De plus, les chômeurs ont tendance à rester moins longtemps au chômage à Auderghem que dans l'ensemble de la Région. Au 1^{er} janvier 2008, 45,4 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région) et 16,8 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %). Les chômeurs d'Auderghem sont plus âgés que dans l'ensemble de la Région, surtout les femmes.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Auderghem, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2006)
Auderghem	15 106 €	27 762 €	19 693 €
Région bruxelloise	11 988 €	22 516 €	15 932 €
Belgique	14 173 €	24 949 €	18 833 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.

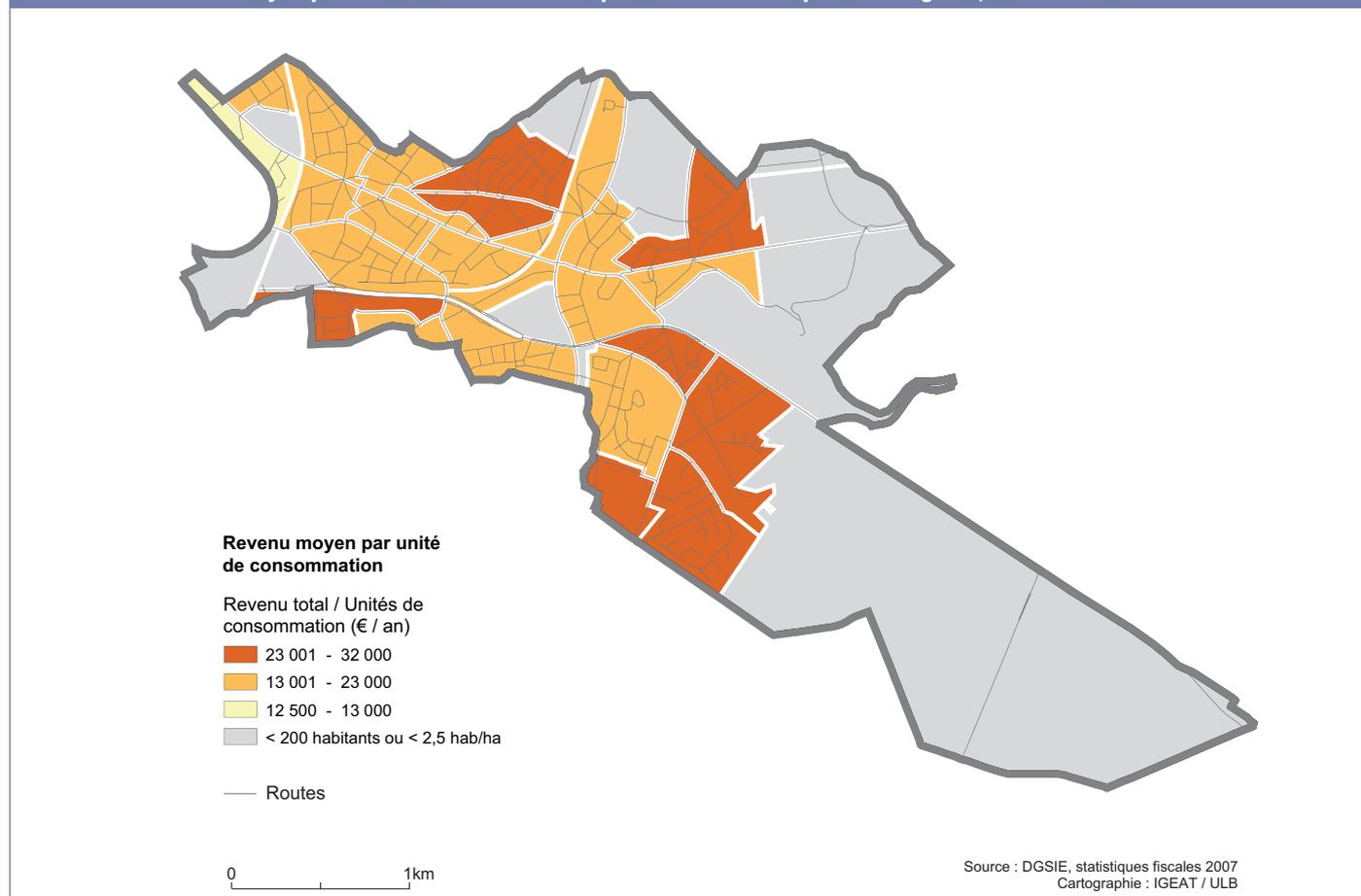
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens et médians à Auderghem sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la Région bruxelloise⁽¹¹⁾ et à ceux que l'on observe dans le pays.

(11) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Auderghem, revenus 2006.



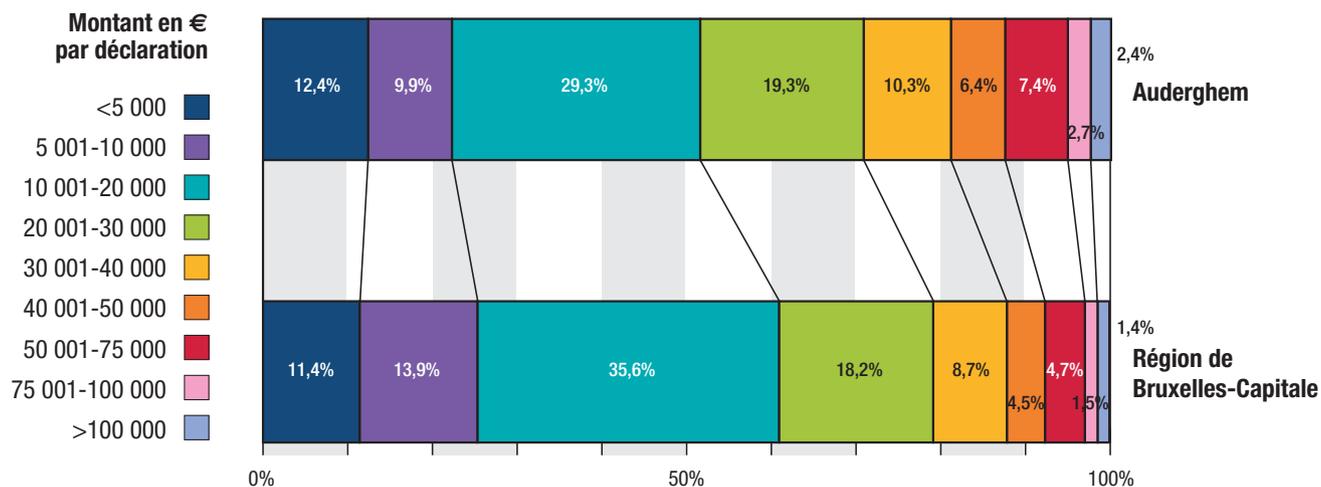
Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

À Auderghem, la valeur maximum est de 31 732 €/an, observée dans le secteur «A411- Putdael». Le minimum est de 12 498 €/an pour le secteur «A30- Boulevard du Triomphe».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Auderghem et en Région bruxelloise.



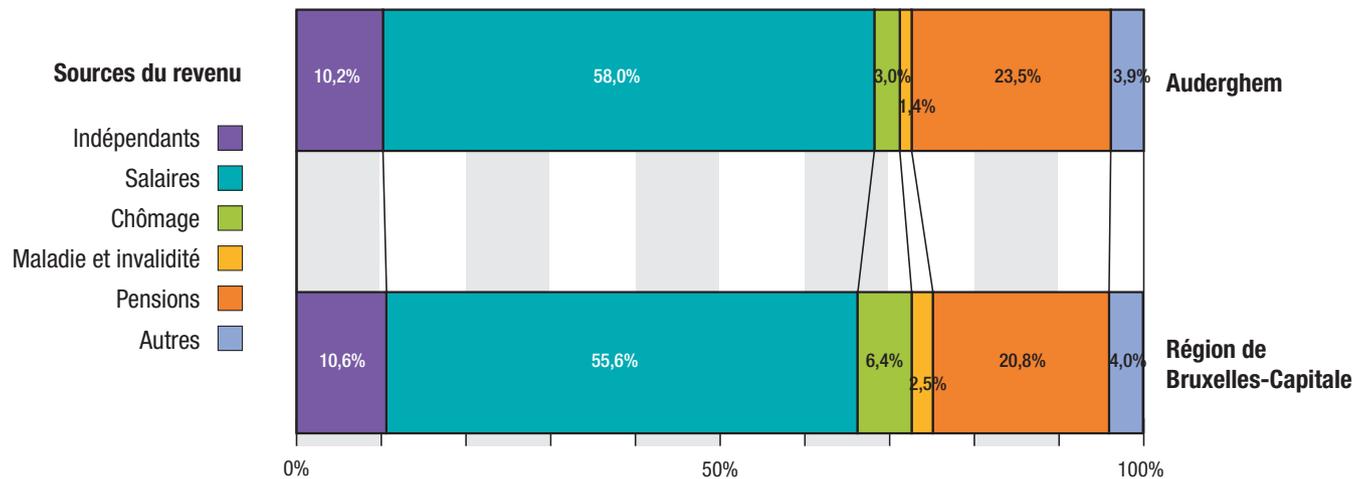
Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Auderghem est une commune avec une population plutôt aisée. La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) y est plus faible, et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) y est plus importante que dans la Région bruxelloise (respectivement 22,3 % et 5,1 % contre 25,3 % et 2,9 %). La part des très petits revenus est cependant supérieure à la moyenne bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Auderghem et en Région bruxelloise.



Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Auderghem est une commune avec une population âgée nombreuse. Les revenus de pensions (23,6 %) prennent donc une part plus importante que dans l'ensemble de la Région (20,8 %). La part des salaires est aussi plus importante (58,0 % contre 55,6 %). Les revenus issus du chômage et pour cause de maladie ou d'invalidité sont nettement sous représentés.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Auderghem et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Auderghem		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	2 432	100,0	93 462	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	105	4,3	7 177	7,7
Allocation de chômage	92	3,8	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	16	0,7	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	213	8,8	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	18 487	100,0	667 026	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	405	2,2	20 385	3,1
Allocation de chômage	1 514	8,2	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	169	0,9	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	2 088	11,3	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	5 424	100,0	152 045	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	9	0,2	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	181	3,3	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	140	2,6	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	330	6,1	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

Seulement 11,3 % de la population active et 8,8 % des jeunes vivent d'une allocation de remplacement à Auderghem. 6,1 % des personnes âgées bénéficient d'une garantie de revenu, d'une allocation d'invalidité ou d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Auderghem et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

Âge	Auderghem				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0	0	0	6 175	42	31	73	229 420
18-24	95	9	104	2 432	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	159	57	216	10 721	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	77	3	80	5 334	4 553	666	5 219	162 545
≥65	7	0	7	5 424	1 103	232	1 335	152 045
Total	338	69	407	30 086	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Auderghem et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

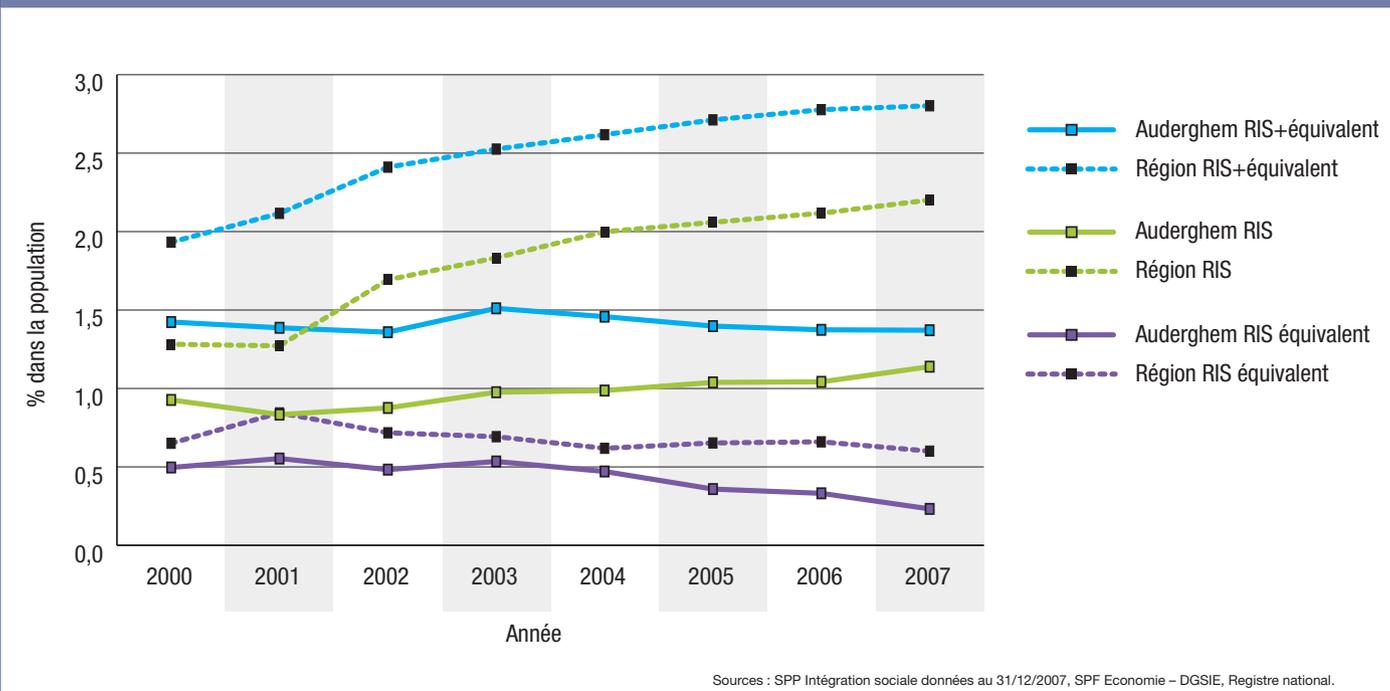
Âge	Auderghem				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	3,9	0,4	4,3	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	1,5	0,5	2,0	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	1,4	0,1	1,5	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
≥65	0,1	0,0	0,1	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	1,1	0,2	1,4	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, seulement 1,4 % de la population d'Auderghem bénéficiait d'un revenu du CPAS, ce qui est moitié moins que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). La catégorie d'âges dans laquelle les bénéficiaires sont proportionnellement les plus représentés est celle des 18-24, aussi bien à Auderghem que dans la Région bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Auderghem et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.

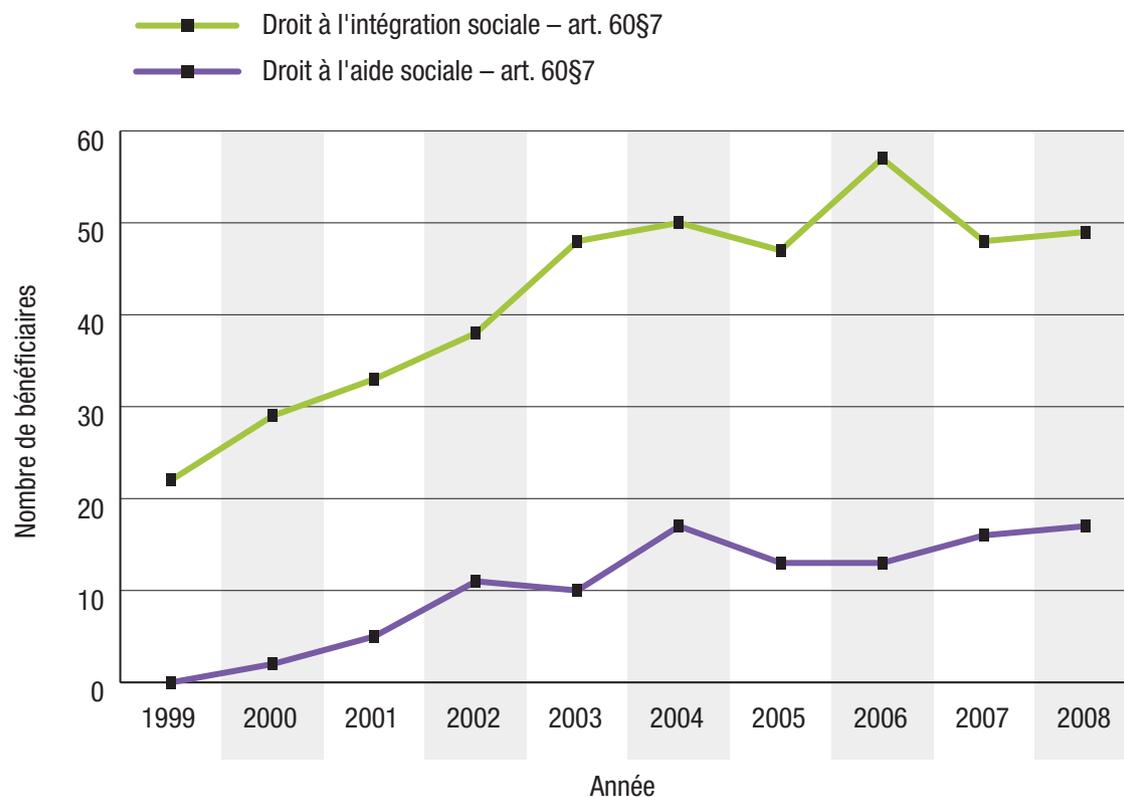


Entre 2000 et 2007, la part des personnes bénéficiaires d'un RIS ou équivalent a tendance à se stabiliser à Auderghem, au contraire de ce qui s'observe dans la Région bruxelloise où cette part est en augmentation.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS d'Auderghem entre 1999 et 2008.



Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 est en croissance à Auderghem entre 1999 et 2006. Depuis cette date, il a plutôt eu tendance à se stabiliser. Aussi bien les personnes bénéficiaires du DIS (droit à l'intégration sociale) que les personnes bénéficiaires du DAS (droit à l'aide sociale) peuvent être mises au travail par le CPAS dans le cadre de l'article 60§7.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Auderghem au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Auderghem	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	16	202	571	789	104	47	58	209
CPAS	8	186	1	195	101	45	1	147
GRAPA	0	6	133	139	3	10	23	36
Allocation pour handicapé	0	177	107	284	42	32	20	94
Allocation familiale majorée	26	4		30	1	0		1
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		169	2	171	45	43	3	91
OMNIO	60	86	3	149				
Total des bénéficiaires	110	830	817	1 757	296	177	105	578
Population totale BCSS	6 839	17 951	5 439	30 229	6 839	17 951	5 439	30 229

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Auderghem au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Auderghem	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,2	1,1	10,5	2,6	1,5	0,3	1,1	0,7
CPAS	0,1	1,0	0,0	0,6	1,5	0,3	0,0	0,5
GRAPA	0,0	0,0	2,4	0,5	0,0	0,1	0,4	0,1
Allocation pour handicapé	0,0	1,0	2,0	0,9	0,6	0,2	0,4	0,3
Allocation familiale majorée	0,4	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		0,9	0,0	0,6	0,7	0,2	0,1	0,3
OMNIO	0,9	0,5	0,1	0,5				
Total des bénéficiaires	1,6	4,6	15,0	5,8	4,3	1,0	1,9	1,9
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus.

7,7 % de la population d'Auderghem bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est beaucoup

moins que dans la Région bruxelloise⁽¹²⁾ (17,2 %). Auderghem compte moins de bénéficiaires CPAS (1,1 %), «OMNIO» (0,5 %), handicapés (1,2 %), «GRAPA» (0,6 %) et VIPO (2,3 %) que la moyenne de la Région (respectivement 4,9 %, 1,6 %, 2,2 %, 1,0 % et 5,1 %).

(12) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ



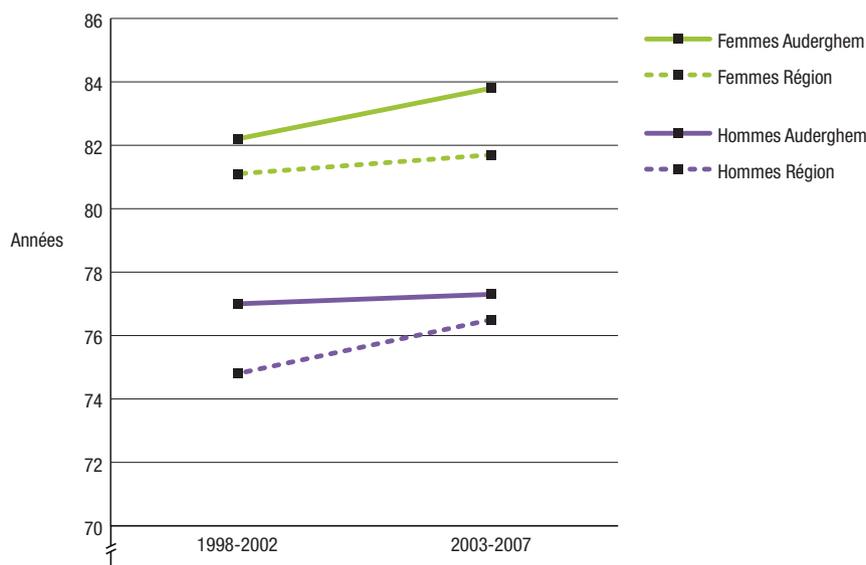
Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Auderghem et en Région bruxelloise par sexe.



Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

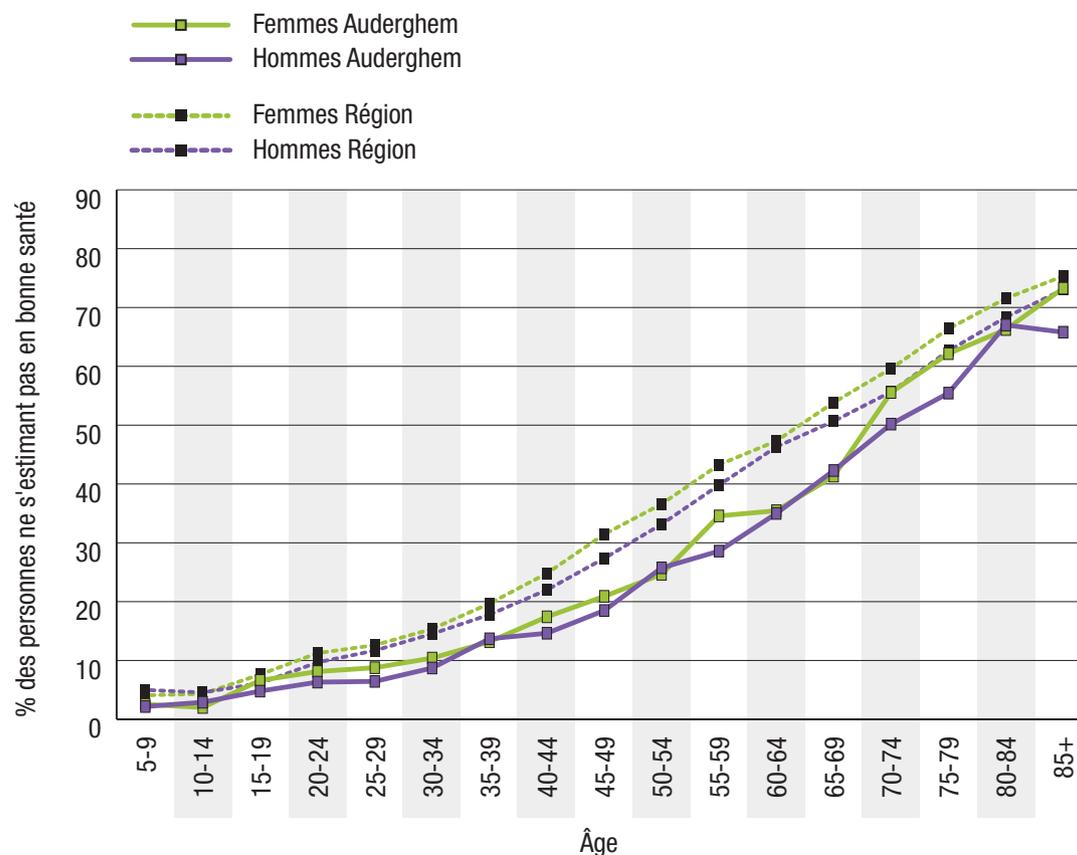
L'espérance de vie à Auderghem est supérieure à celle de la Région bruxelloise. L'espérance de vie de femmes est supérieure à celle des hommes. La croissance de l'espérance de vie est plus importante pour les femmes que pour les hommes à

Auderghem (respectivement +1,6 an contre +0,3 an) alors qu'on observe l'inverse pour la Région bruxelloise (respectivement +0,6 an contre +1,7 an).

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Auderghem et en Région bruxelloise.



Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population d'Auderghem s'estime globalement en meilleure santé que celle de la Région.

La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une

bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socio-économique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Auderghem, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation ⁽¹³⁾ pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	222	326,4	-12 %	282	364,2	-13 %
Cancers	218	320,5	+2 %	183	236,4	-12 %
Maladies respiratoires	98	144,1	-10 %	109	140,8	+2 %
Maladies de l'appareil digestif	32	47,0	-14 %	128	165,3	+11 %
Maladies infectieuses et parasitaires	21	30,9	-11 %	28	36,2	-18 %
Causes externes	48	70,6	-6 %	30	38,7	-33 %
Accidents	27	39,7	+2 %	24	31,0	-21 %
Total	734	1 079,1	-6 %	826	1 066,9	-9 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.

Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

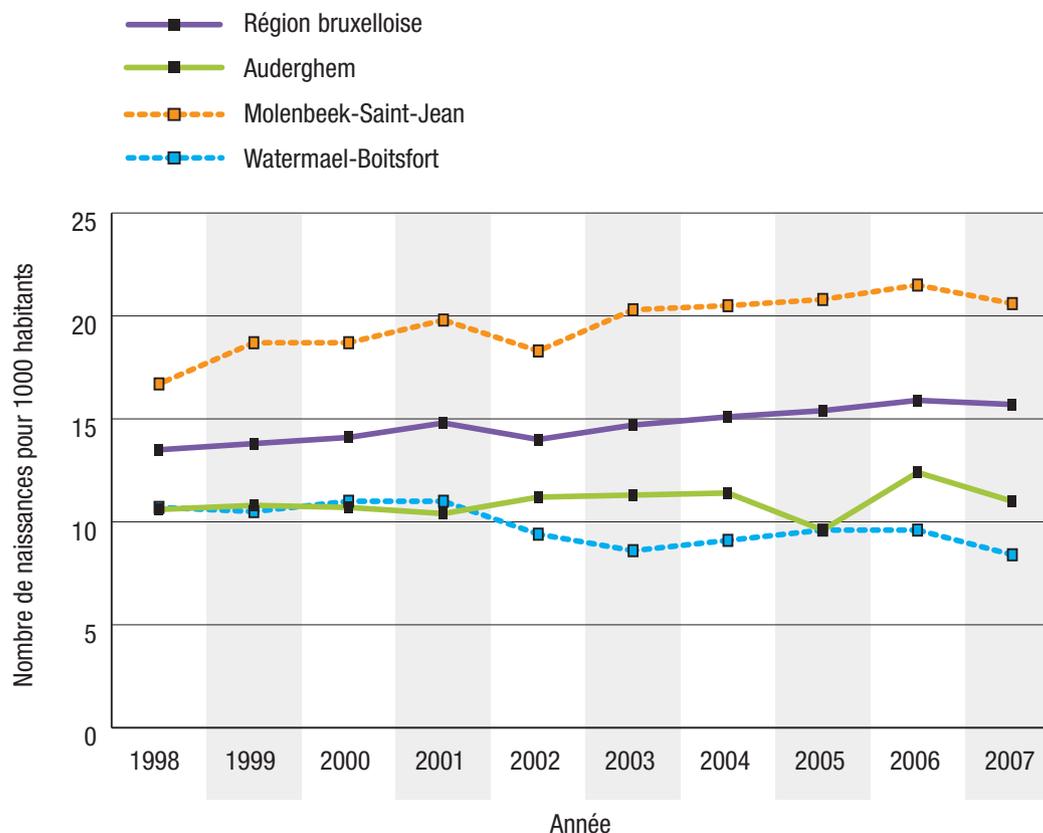
À Auderghem, le taux de mortalité est de 1 079 pour 100 000 pour les hommes et de 1 067 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus faible pour les femmes (-9 %). Après standardisation pour l'âge, on observe une sous-mortalité significative liée aux maladies cardiovasculaires et les causes externes et ce, uniquement chez les femmes.

(13) Voir mode d'emploi.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Auderghem et en Région bruxelloise, 1998-2007.

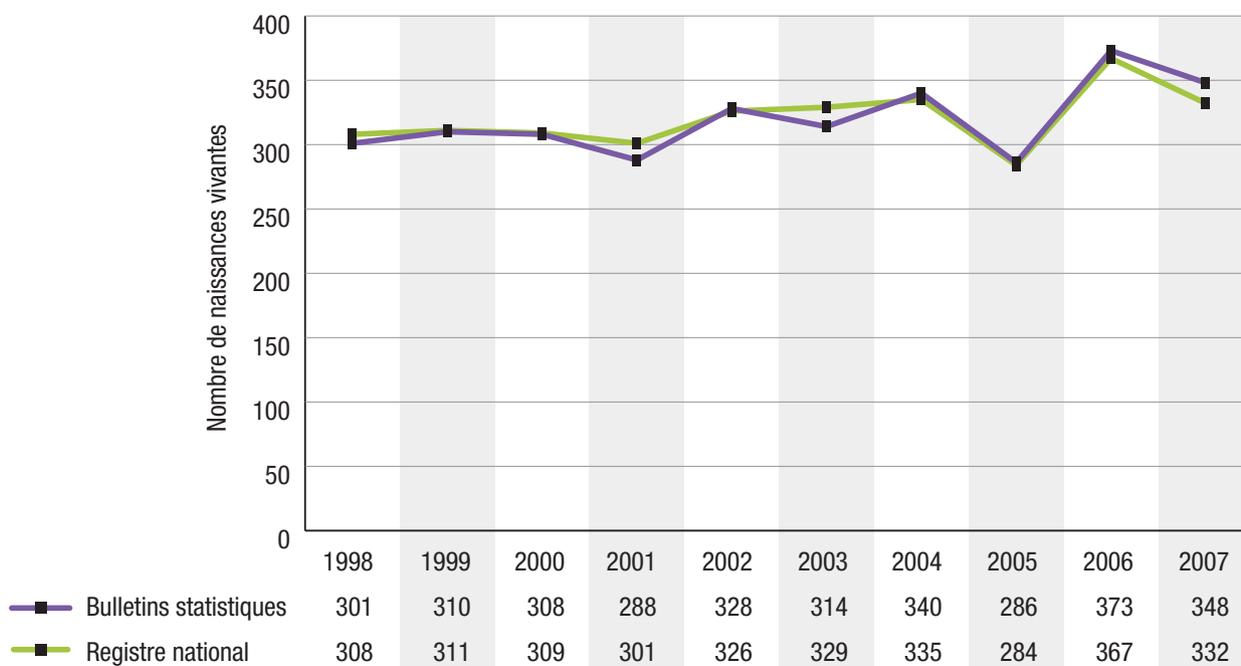


Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes et le taux de natalité stagnent à Auderghem, à l'exception d'une légère baisse en 2005. Le taux de natalité de la commune était un des plus faibles de la Région en début de période (proche de celui de Watermael-Boitsfort, le plus faible de la Région sur cette période), mais n'a pas diminué comme à Watermael-Boitsfort.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Auderghem, 1998-2007 selon deux sources différentes.



Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.

Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère est inscrite au

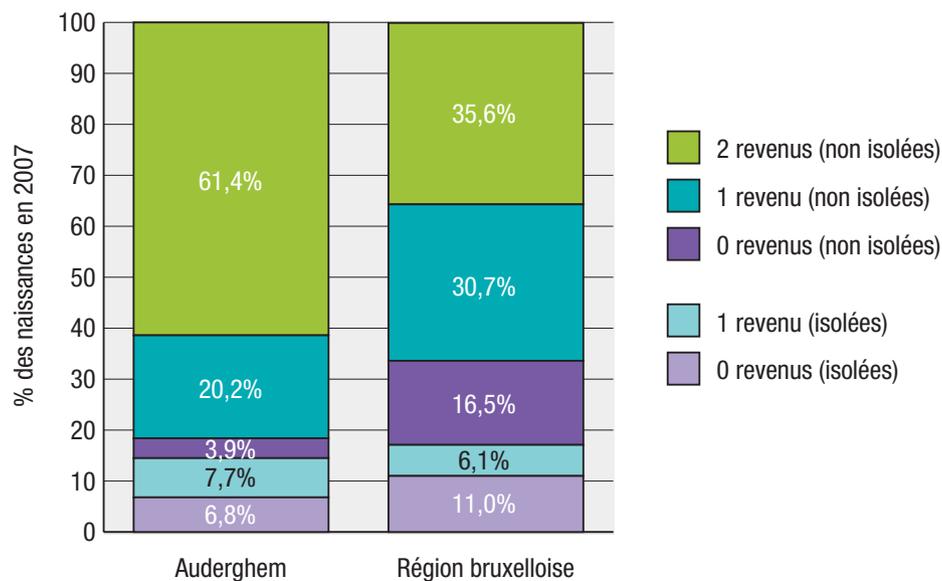
Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulières).

À Auderghem, la différence entre les deux sources d'information est minimale et parfois même inverse (elle compte 16 personnes en 2007). Cela veut dire qu'il n'y a pas ou peu de naissances non enregistrées dans le Registre national.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés à Auderghem et en Région bruxelloise au 01/01/2007.



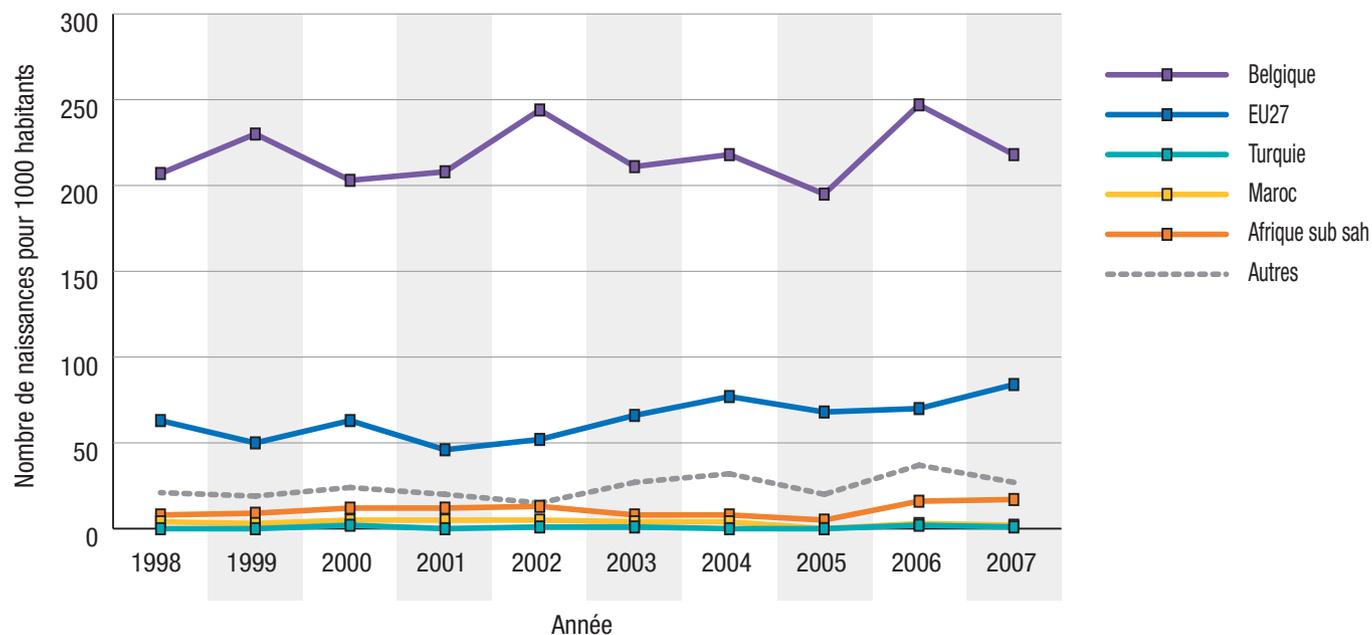
Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Auderghem, 61,4 % des naissances a lieu dans un ménage comptant deux revenus, ce qui est beaucoup plus que dans l'ensemble de la Région (35,6 %). Toutefois, moins d'enfants naissent dans un ménage isolé⁽¹⁴⁾ à Auderghem (10,7 %) qu'en Région bruxelloise (27,5 %).

(14) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Auderghem, 1998-2007.



Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Auderghem en 2007, 62 % des naissances sont issues de mères de nationalité belge. 24 % des naissances sont issues de mères de nationalité européenne (cette part est en augmentation depuis les années 2000).

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Évolution des caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Auderghem et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Auderghem	% Auderghem*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	68	4,1	3,5
Césariennes	339	20,3	17,4
Accouchements induits	469	29,0	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	97	6,3	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	8	0,5	1,0
Petits poids (< 2500g)	108	6,7	6,5
Mères < 20 ans	14	0,8	2,8
Mères ≥ 40 ans	98	5,9	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Auderghem, les naissances issues de mères jeunes (0,8 %) sont proportionnellement moins nombreuses qu'en Région bruxelloise (2,8 %). Par contre, il y a plus de mères âgées (5,9 % contre 4,0 %), et davantage de césariennes et d'accouchements induits. Dans la commune, il y a une part inférieure de grands prématurés (0,5 %) par rapport à la Région (1,0 %).

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Évolution de la mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Auderghem et en Région bruxelloise, 2003-2007.

	Nombre Auderghem	Auderghem pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	8	4,8	7,2
Mortalité infantile (2)	5	3,0	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	12	7,2	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22^{ème} semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.

(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.

(3) Décès entre la 22^{ème} semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Auderghem, les taux de mortalité sont plus bas que dans la Région, mais les différences ne sont pas statistiquement significatives.

5. ÉDUCATION



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».
<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Auderghem et en Région bruxelloise, début 2008.

	Auderghem	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	1 110	46 958
Au lieu de scolarisation	1 171	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant à Auderghem, quelque soit la commune dans laquelle ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Auderghem et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Auderghem		Région bruxelloise
Niveau	Filière	Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	1 751	96,7	94,8
	Primaire spécialisé	60	3,3	5,2
	Primaire total	1 811	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	631	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	425	71,2	51,2
	Technique	110	18,4	24,5
	Professionnel	62	10,4	24,3
	Total	597	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	340	62,3	45,9
	Technique	133	24,4	30,9
	Professionnel	73	13,4	23,2
	Total	546	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	46	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	10	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		3 641	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

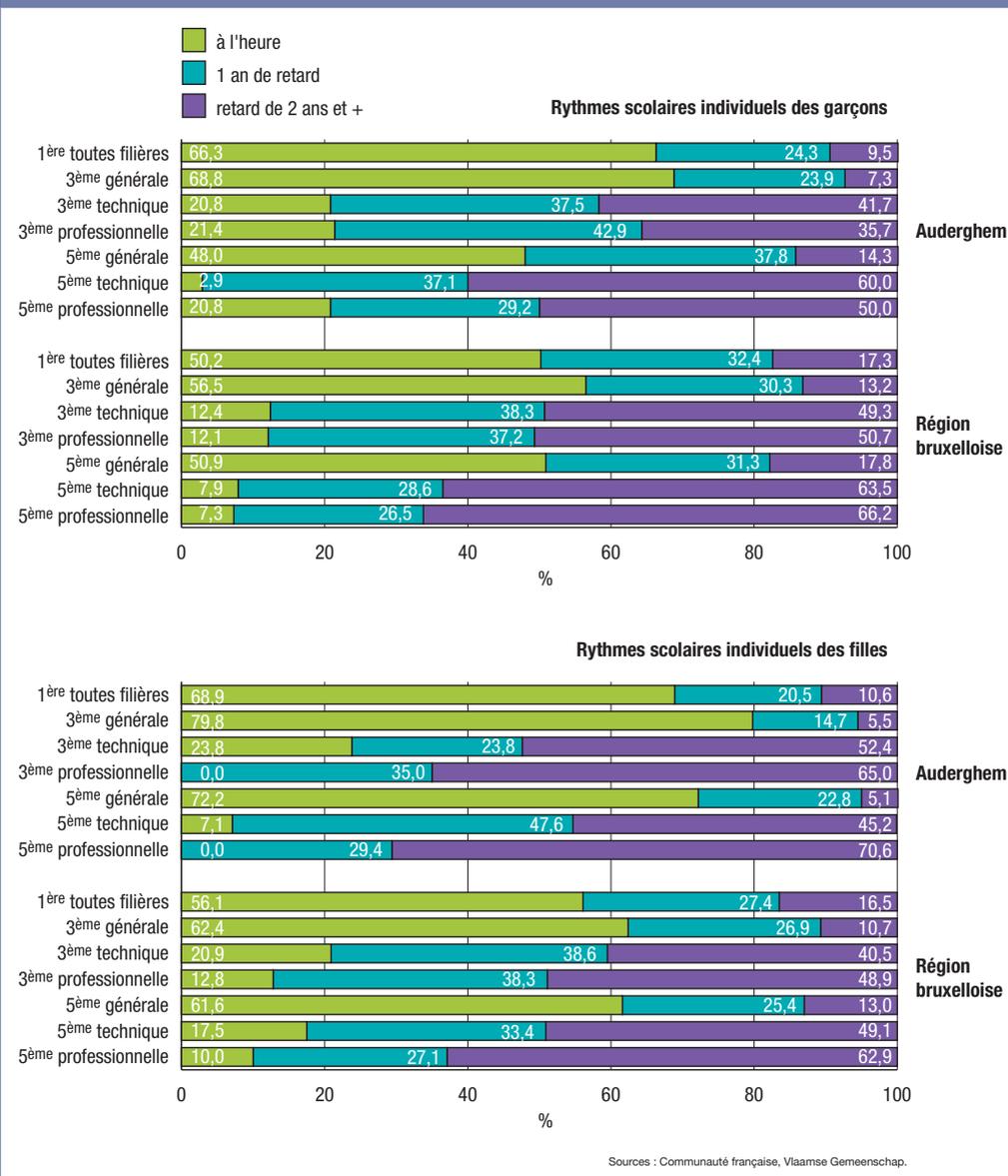
Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.

Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Auderghem ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement général, et moins vers l'enseignement professionnel.

La commune compte 3 641 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Auderghem et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Auderghem et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.



«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est sensé être en fonction de son âge.

Parmi les élèves de 1^{ère} année du secondaire toutes filières confondues en 2007-2008, plus de 60 % des enfants vivant à Auderghem sont «à l'heure» (ce qui est bien plus que dans la Région bruxelloise), entre 20 et 25 % ont un an de retard (moins que dans la Région) et à peine plus de 10 % ont deux ans de retard ou plus (contre plus de 15 dans la Région). En règle générale, les élèves vivant à Auderghem sont plus souvent «à l'heure» que dans l'ensemble de la Région.

De plus, en 2001⁽¹⁵⁾, les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement moins nombreux dans la commune (34,3 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(15) Enquête socio-économique de 2001.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Auderghem et en Région bruxelloise.

	Auderghem	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	53,7	71,2
Superficie moyenne par logement (m ²) - 2001	81,6	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	2,1	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) - 2001	54,6	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	42	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	6,2	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	93,7	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	58,7	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	681	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	555	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	611	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	29,3	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Auderghem, la part des ménages qui résident en appartement est inférieure à la moyenne régionale (53,7 % contre 71,2 %). Il en va de même pour la part de logements sociaux (6,2 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 681 € dans la commune. Les logements sont équipés normalement (93,7 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur) et l'environnement est

très verdoyant (seulement 29,3 % du territoire communal est artificialisé contre 46,5 pour la Région, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées⁽¹⁶⁾).

(16) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale

www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02/800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02/800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRACs)

www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)

www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

www.observatbru.be
Myriam DE SPIEGELAERE – 02/552 01 45 –
mdeSPIEGELAERE@ccc.irisnet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale

Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 2 : Commune d'Auderghem, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse
des statistiques locales

Les fiches communales

- 01 Fiche d'Anderlecht
- 02 Fiche d'Auderghem
- 03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
- 04 Fiche de Bruxelles-Ville
- 05 Fiche d'Etterbeek
- 06 Fiche d'Evere
- 07 Fiche de Forest
- 08 Fiche de Ganshoren
- 09 Fiche d'Ixelles
- 10 Fiche de Jette
- 11 Fiche de Koekelberg
- 12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
- 13 Fiche de Saint-Gilles
- 14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
- 15 Fiche de Schaerbeek
- 16 Fiche d'Uccle
- 17 Fiche de Watermael-Boitsfort
- 18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
- 19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be). Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/). Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.